**ECHEANCE D’UNE SAISON SPORTIVE - LIGUE**

**Ré-affiliation**

* Envoi de la circulaire début Juin
* Le tarif est déterminé par le nombre de licences compétitions de la saison précédente. Le règlement est à effectuer avant le 1er Juillet. Validation (par le club) sur SPID à partir du 10 Juillet. Avant de procéder à la validation de la ré-affiliation, valider les licences du Président, Trésorier et Secrétaire.

**Licences**

* Les licences sont à enregistrer par le club
* Le règlement est imputé automatiquement sur le compte club

**Engagement en Championnat par Équipes**

* Ré-engagement ou engagement d’une ou plusieurs équipes, fin Juin.
* Le règlement est à effectuer avant la première journée de championnat

**Championnat par Équipes**

* Règlement du JA à domicile (25€ + 0,35c/km) et à l’extérieur (25€)

**Engagement au Critérium Fédéral**

* Envoi de la circulaire par la Ligue courant Août
* Fin des engagements pour le 1er tour en septembre
* Fin des engagements pour le 2ème tour en Octobre
* Le règlement par engagé(e)s est imputé automatiquement sur le compte club

**Echéancier Financier**

* Le montant des échéances représente 30% de la totalité des licences et des engagés au Critérium Fédéral de la saison précédente (envoyé fin septembre)
* La première échéance est à régler pour le 31 Octobre
* La deuxième échéance est à régler pour le 31 Décembre

*(Les dates des échéances sont les mêmes que ceux fixées par la FFTT aux Ligues)*

* Le solde intermédiaire (envoyé début Février) comprend : la *Ré-affiliation, les licences, les mutations, les engagements au critérium fédéral, l’engagement en Championnat par Equipes, les engagements en championnat Vétérans, les éventuelles formations Techniques et Arbitrages, les amendes, qui sont* enregistrés sur le compte club depuis le 1er Juillet de la saison en cours au jour de l’édition du compte club déduit des 2 règlements des échéances. Il est à régler pour le 1er Mars.

**Mutations**

* Les mutations ordinaires ont lieu du 15 Mai au 30 Juin. Celles-ci seront validées sur SPID (par la Ligue) à partir du 1er Juillet de la saison suivante, et à réception du règlement financier.
* Les mutations exceptionnelles (sous présentation de justificatifs obligatoires) sont arrêtées au 31 Mars.

**Compte club définitif (financier)**

* Le solde intermédiaire (voir précédemment) + différentes imputations, déduit du règlement de celui-ci
* Il est envoyé courant Juin et à régler avant fin Juin.

**Stages**

* Les confirmations de participation et les règlements sont à faire sur Hello Asso